

## **62 - Vie des Quartiers - Vie Associative - Subventions exceptionnelles à diverses associations**

*Mme l'Adjointe POISSENOT, Rapporteur* : Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le versement des subventions suivantes :

### **I - Subvention exceptionnelle à l'Association d'Aide aux Détenus 2AD**

L'Association d'Aide aux Détenus 2AD rencontre actuellement des difficultés financières. Une somme de 7 500 € serait nécessaire pour le maintien du poste de bibliothécaire. En effet, il est important pour les détenus de bénéficier d'un personnel formé pour le fonctionnement de la bibliothèque, seul espace culturel permanent de la maison d'arrêt.

Une subvention exceptionnelle de 2 000 € est proposée pour aider à conserver le poste.

### **II - Subvention exceptionnelle au Club de scrabble**

Le jeune Mickaël ROY, domicilié à Besançon et membre du Club de scrabble bisontin en catégorie junior, s'est brillamment qualifié, lors du Championnat de France à Lorient, pour les championnats du monde. Il a donc défendu les couleurs de la ville lors de cette compétition qui a eu lieu à RIMOUSJI au Québec du 13 au 20 juillet dernier.

Il est proposé une subvention de 500 € au club de scrabble bisontin pour contribuer aux frais engendrés par cette participation au championnat du monde de scrabble.

### **III - Subvention exceptionnelle à l'association Diatonic**

L'association DIATONIC, Club de familles d'enfants diabétiques de Franche-Comté, organise une manifestation à l'occasion de la journée mondiale du diabète qui aura lieu le samedi 16 novembre 2013. Des animations sont prévues avec les familles, des interventions pour les équipes du CHU, ainsi que des spectacles de cirque pour tous.

Pour participer au financement de cette journée une subvention exceptionnelle de 300 € est proposée.

### **IV - Subvention exceptionnelle au MRAP (Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples)**

Il est prévu de donner le nom de Jean CHARBONNIER, délégué régional du MRAP, à l'esplanade qui se situe devant le Centre Nelson Mandela, à l'occasion des 10 ans de sa disparition en décembre prochain.

Dans ce cadre, le MRAP réalisera un livret d'information sur la vie et l'action de Jean CHARBONNIER.

Une subvention exceptionnelle de 1 800 € est proposée pour l'impression de ce livret.

### **V - Subvention exceptionnelle au PGI (Pôle de Gérontologie Interrégional de Bourgogne - Franche-Comté)**

Le Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté (PGI) a été créé en 2010 par les acteurs du milieu de la gérontologie de Bourgogne et de Franche-Comté. Cette structure a été transformée en association en décembre 2012.

Elle a pour objectif de fédérer les acteurs publics et privés pour améliorer la qualité de vie des personnes âgées et valoriser la gérontologie en contribuant au développement économique et à l'attractivité du territoire.

Elle articule ses principales missions autour de deux axes de travail :

- promouvoir la recherche et l'innovation avec une approche transverse du vieillissement (nutrition, ergonomie, domotique, e-santé...)

- favoriser les échanges et la coordination des acteurs de la gérontologie.

Une subvention exceptionnelle de 10 000 € est proposée pour son fonctionnement au titre de 2013.

## **VI - Subvention exceptionnelle d'investissement aux Restaurants du cœur**

L'association Les Restaurants du cœur a décidé d'effectuer des travaux dans le bâtiment mis à disposition par la Ville, rue Belin, pour améliorer l'accueil des bénéficiaires et proposer d'autres services.

Des aides nouvelles pourront ainsi être développées, en particulier pour les ateliers cuisine, pour l'accueil et les animations autour des bébés.

Des devis de peinture, menuiserie, électricité ont été réalisés par des entreprises locales et le montant pour l'ensemble des travaux est estimé à 30 718 €.

Le plan de financement des travaux est le suivant :

|  |                 |
|--|-----------------|
| Subvention FNADT<br>(Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire) | 15 000 €        |
| Département du Doubs   | 4 000 €         |
| Ville de Besançon  | 4 200 €         |
| Député contribution réserve parlementaire  | 1 400 €         |
| Bricodépôt   | 2 000 €         |
| Fonds propres Restos   | 4 118 €         |
| <b>TOTAL</b>   | <b>30 718 €</b> |

Il est proposé d'attribuer une subvention d'investissement de 4 200 € pour participer au financement des travaux.

## **VII - Subvention exceptionnelle d'investissement à l'US des Prés de Vaux**

L'association de l'US des Prés de Vaux utilise des locaux mutualisés avec le comité de quartier des Prés de Vaux, au 2 chemin Fourchu. Elle souhaite installer un coin cuisine, lieu de réchauffe, dans le petit local mis à sa disposition au rez-de-chaussée.

Il est proposé de verser une subvention exceptionnelle d'investissement de 1 500 € à l'association US des Prés de Vaux pour cet aménagement.

## **VIII - Subvention exceptionnelle d'investissement au comité de quartier de Bregille**

Le comité de quartier de Bregille souhaite remplacer l'accès extérieur de la salle de sports, située dans les locaux mis à disposition par la Ville au 8 bis chemin des Monts de Bregille. Le coût total des travaux est estimé à 12 317,22 €. Une subvention de 2 500 € est demandée au titre de l'année 2013.

Il est proposé de verser une subvention d'investissement de 2 500 € sur 2013.

### **Proposition**

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur l'attribution de ces subventions exceptionnelles.

En cas d'accord, la somme totale, soit 22 800 €, sera prélevée de la façon suivante :

- 14 600 € au titre des subventions exceptionnelles de fonctionnement sur la ligne 65.020/6574 CS 47047 qu'il convient d'abonder, lors de la décision modificative n° 2 de l'exercice, par un crédit complémentaire de 10 000 €,

- 8 200 € au titre des subventions exceptionnelles d'investissement sur la ligne 204.025/20422.00509 CS 47047 qu'il convient d'abonder, lors de la décision modificative n° 2 de l'exercice, par un crédit complémentaire d'égale montant.

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas, c'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

M. LE MAIRE, Mme TISSIER et Mme THIEBAUT n'ont pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 25 septembre 2013.*